



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE**  
**SMICTOM NORD AVEYRON**

*En application des articles L. 2121-25 modifié du CGCT et L.5211-40-2 du CGCT*

**CONSEIL SYNDICAL DU 14-11-2025**

<b>Délibération n°2025-36</b>	Marché : « Transport des déchets issus des huit déchetteries du territoire du SMICTOM Nord Aveyron et location des équipements de pré-collecte » : <i>Autorisation de signature</i>	<b>Approuvée à l'unanimité</b>
<b>Délibération n°2025-37</b>	Marché : « Collecte et transport du verre issu des Points d'Apport Volontaire localisés sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron vers le centre de valorisation » : <i>Attribution et autorisation de signature du marché</i>	<b>Approuvée à l'unanimité</b>
<b>Délibération n°2025-38</b>	Marché : « Fourniture de pneumatiques et prestations annexes » : <i>Attribution et autorisation de signature du marché</i>	<b>Approuvée à l'unanimité</b>
<b>Délibération n°2025-39</b>	Marché : « Location de longue durée d'un camion polybenne ampiroll de 26 tonnes » : <i>Autorisation de signature</i>	<b>Approuvée à l'unanimité</b>
<b>Délibération n°2025-40</b>	Marché : « Fourniture et livraison de sacs translucides jaunes pour la collecte sélective des emballages recyclables » : <i>Autorisation de lancer la consultation</i>	<b>Approuvée à l'unanimité</b>

**La Présidente,  
Elodie GARDES**



**L'an deux mille vingt cinq, le quatorze novembre se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion du SMICTOM Nord Aveyron - 7 rue René Hémon - 12340 BOZOULS , sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.**

**Membres en exercice : 24**  
**Présents : 14**  
**Procurations : 3**  
**Absents : 17**

**Présents :** BELARD Bénédicte, BOURSINHAC Bernard, BRUNET Philippe, CAYZAC Raymond, CESTRIERES Pauline, CUDEVILLE Sylvette, GARDES Elodie, GASQ BARES Geneviève, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit, RISPAL Robert

**Absents excusés suppléés :**

DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit  
 DELMAS Jean suppléé par BELARD Bénédicte  
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe  
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis

**Absents excusés ayant donné procuration :**

BRIEU Yolande a donné procuration à BOURSINHAC Bernard  
 CAGNAC Christian, a donné procuration à CAYZAC Raymond  
 DELOUIS Xavier a donné procuration à Elodie GARDES

**Absents excusés :** ALAZARD Vincent, BENEZET Alexandre, CHAUFFOUR Cathy, ESCALIE Georges, FERAL Marielle, FEYBESSE Colette, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole, VALERY Bernard

**Secrétaire de séance :** RISPAL Robert

**Objet : Marché « Transport des déchets issus des huit déchetteries du territoire du SMICTOM Nord Aveyron et location des équipements de pré-collecte » Autorisation de signature**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Commande Publique ;
- VU la délibération 2025-25 du conseil syndical en date du 9 juillet 2025 autorisant le lancement de la consultation pour le marché « Transport des déchets issus des huit déchetteries du territoire du SMICTOM Nord Aveyron et location des équipements de pré-collecte »;
- VU la délibération 2020-42 en date du 5 octobre 2020 portant constitution de la commission d'appel d'offres ;
- VU l'avis de publicité publié sur le profil acheteur du syndicat en date du 11 septembre 2025 ;
- VU l'avis de publicité publié sur le Bulletin d'Espalion (Journal d'Annonces Légales) ;
- VU l'avis de publicité n°25-101126 publié au BOAMP ;
- VU l'avis de publicité n°597713-2025 publié au JOUE ;
- VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 7 novembre 2025 relatif à l'admission des candidatures ;
- VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 7 novembre 2025 relatif à l'analyse des offres et à la décision d'attribution ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'attributaire pressenti :

Pour le lot n°1 : Transport des bennes de cartons, bois en mélange, palettes, déchets verts et ferrailles vers les sites de traitement désignés par le SYDOM Aveyron	<b>BRALEY ROUERQUE LOCA BENNE</b>
Pour le Lot n°2 : Transport des bennes d'encombrants vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	<b>VEOLIA PROPLETE MIDI PYRENEES</b>
Pour le lot n°3 : Location de bennes	<b>BRALEY ROUERQUE LOCA BENNE</b>
Pour le lot n°4 : Transport des géobox de batteries avec fourniture du contenant de pré-collecte vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	<b>BRALEY ROUERQUE LOCA BENNE</b>

a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le dossier de consultation ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel global du marché sur les 4 ans, s'élève à :

Pour le lot n°1 : Transport des bennes de cartons, bois en mélange, palettes, déchets verts et ferrailles vers les sites de traitement désignés par le SYDOM Aveyron	<b>609 400,00 €HT</b> Décomposé comme suit : - Enlèvement (€HT/rotation) = 185 €HT - Enlèvement par grappinage (€HT/rotation) = + 110 €HT
Pour le Lot n°2 : Transport des bennes d'encombrants vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	<b>309 120,00 €HT</b> Décomposé comme suit : - 242 €HT / rotation de deux bennes dans le cas de l'exutoire : BRALEY - 368 €HT / rotation de deux bennes dans le cas de l'exutoire : KERA

Accusé de réception en préfecture  
 012-251200978-20251114-20251114\_202536-DE  
 Reçu le 17/11/2025

Pour le lot n°3 : Location de bennes	<b>70 240,00 €HT</b> Décomposé comme suit : - Location mensuelle Benne à capot 35 m3 = 160 €HT - Location mensuelle Benne ouverte 35m3 = 110 €HT
Pour le lot n°4 : Transport des géobox de batteries avec fourniture du contenant de pré-collecte vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	<b>23 208,00 €HT</b> Décomposé comme suit : - Enlèvement = 250 €HT/ géobox - Enlèvement = 300 €HT / tournée de 2 à 3 géobox - Enlèvement = 350 €HT / tournée de 4 à 8 géobox

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

## DÉCIDE

- **Article 1** – D'approuver le choix des attributaires suivants selon les pièces contractuelles :

Pour le lot n°1 : Transport des bennes de cartons, bois en mélange, palettes, déchets verts et ferrailles vers les sites de traitement désignés par le SYDOM Aveyron	BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE Bezannes 12340 RODELLE <a href="mailto:bezannes@braley-france.com">bezannes@braley-france.com</a> 0565449324 SIRET : 41306566500015	Au prix total estimatif de de 609 400,00 €HT
Pour le Lot n°2 : Transport des bennes d'encombrants vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	VEOLIA PROPTE MIDI PYRENEES SS : chemin Goubard CD24 - 31270 VILLENEUVE TOLOSANE <a href="mailto:fr.rvd.sudouest-ao-vpmp.all.groups@veolia.com">fr.rvd.sudouest-ao-vpmp.all.groups@veolia.com</a> 0534614100 - SIRET 38015787500226 Agence : Route de Villecomtal - 12740 SEBAZAC CONCOURES <a href="mailto:fr.rvd.sudouest-be.all.groups@veolia.com">fr.rvd.sudouest-be.all.groups@veolia.com</a> 0565749876 - SIRET 38015787500093	Au prix total estimatif de 309 120,00 €HT
Pour le lot n°3 : Location de bennes	BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE Bezannes 12340 RODELLE <a href="mailto:bezannes@braley-france.com">bezannes@braley-france.com</a> 0565449324 SIRET : 41306566500015	Au prix total estimatif de 70 240,00 €HT
Pour le lot n°4 : Transport des géobox de batteries avec fourniture du contenant de pré-collecte vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE Bezannes 12340 RODELLE <a href="mailto:bezannes@braley-france.com">bezannes@braley-france.com</a> 0565449324 SIRET : 41306566500015	Au prix total estimatif de 23 208,00 €HT

- **Article 2** – D'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés présentés ci-dessus et toutes pièces afférentes, ainsi que les avenants non substantiels nécessaires à leur bonne exécution, dans la limite des crédits votés.
- **Article 3** – De dire que la présente délibération prend effet immédiatement et sera transmise au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme.  
Elodie GARDES



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze novembre se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion du SMICTOM Nord Aveyron - 7 rue René Hémon - 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Présents :</b>	<b>14</b>
<b>Procurations :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>17</b>

**Présents :** BELARD Bénédicte, BOURSINHAC Bernard, BRUNET Philippe, CAYZAC Raymond, CESTRIERES Pauline, CUDEVILLE Sylvette, GARDES Elodie, GASQ BARES Geneviève, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit, RISPAL Robert

**Absents excusés suppléés :**

DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit  
 DELMAS Jean suppléé par BELARD Bénédicte  
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe  
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis

**Absents excusés ayant donné procuration :**

BRIEU Yolande a donné procuration à BOURSINHAC Bernard  
 CAGNAC Christian, a donné procuration à CAYZAC Raymond  
 DELOUIS Xavier a donné procuration à Elodie GARDES

**Absents excusés :** ALAZARD Vincent, BENEZET Alexandre, CHAUFFOUR Cathy, ESCALIE Georges, FERAL Marielle, FEYBESSE Colette, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole, VALERY Bernard

**Secrétaire de séance :** RISPAL Robert

**Objet : Marché « Collecte et transport du verre issu des Points d'Apport Volontaire localisés sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron vers le centre de valorisation » Attribution et Autorisation de signature**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
- VU la délibération n°2025-26 du 9 juillet 2025 autorisant le lancement de la consultation pour le marché susmentionné ;
- VU l'avis de publicité publié sur le profil acheteur en date du 11 septembre ;
- VU l'avis publié sur le « Bulletin d'Espalion » (Journal d'Annonce Légale) ;
- VU le rapport constatant l'admission des candidatures ;
- VU le rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDÉRANT** que la procédure adaptée ouverte a été régulièrement menée pour le marché susmentionné ;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées au regard des critères fixés dans le règlement de consultation ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de l'attributaire pressenti TARN ENVIRONNEMENT - ZA Les Planes 81290 SAINT AFFRIQUE LES MONTAGNES a été jugée économiquement la plus avantageuse ;

**CONSIDÉRANT** que le montant estimatif du marché s'élève sur les 4 ans à 162 000,00 € HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil syndical,

**DÉCIDE**

- Article 1 – D'attribuer le marché « Collecte et transport du verre issu des Points d'Apport Volontaire localisés sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron vers le centre de valorisation » à TARN ENVIRONNEMENT - ZA Les Planes 81290 SAINT AFFRIQUE LES MONTAGNES pour un montant estimatif sur les 4 ans de 162 000.00 €HT, selon les pièces contractuelles du marché,
- Article 2 – D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché et toutes pièces afférentes, ainsi que les avenants non substantiels nécessaires à sa bonne exécution, dans la limite des crédits votés.
- Article 3 - De dire que la présente délibération prend effet immédiatement et sera transmise au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait conforme.  
 Elodie GARDES



La Présidente :

Accusé de réception en préfecture  
 012-251200978-20251114-20251114-202537 DE  
 Reçu le 17/11/2025

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse  
 dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex  
 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien  
 suivant : <http://www.telerecours.fr>

**L'an deux mille vingt cinq, le quatorze novembre se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion du SMICTOM Nord Aveyron - 7 rue René Hémon - 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Présents :</b>	<b>14</b>
<b>Procurations :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>17</b>

**Présents :** BELARD Bénédicte, BOURSINHAC Bernard, BRUNET Philippe, CAYZAC Raymond, CESTRIERES Pauline, CUDEVILLE Sylvette, GARDES Elodie, GASQ BARES Geneviève, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit, RISPAL Robert

**Absents excusés suppléés :**

DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit  
 DELMAS Jean suppléé par BELARD Bénédicte  
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe  
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis

**Absents excusés ayant donné procuration :**

BRIEU Yolande a donné procuration à BOURSINHAC Bernard  
 CAGNAC Christian, a donné procuration à CAYZAC Raymond  
 DELOUIS Xavier a donné procuration à Elodie GARDES

**Absents excusés :** ALAZARD Vincent, BENEZET Alexandre, CHAUFFOUR Cathy, ESCALIE Georges, FERAL Marielle, FEYBESSE Colette, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole, VALERY Bernard

**Secrétaire de séance :** RISPAL Robert

**Objet : Marché « Fourniture de pneumatiques et prestations annexes » Attribution et Autorisation de signature**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
- VU la délibération n°2025-24 du 9 juillet 2025 autorisant le lancement de la consultation pour le marché susmentionné ;
- VU l'avis de publicité publié sur le profil acheteur en date du 11 septembre ;
- VU l'avis publié sur le « Bulletin d'Espalion » (Journal d'Annonce Légale) ;
- VU le rapport constatant l'admission des candidatures ;
- VU le rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDÉRANT** que la procédure adaptée ouverte a été régulièrement menée pour le marché susmentionné ;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées au regard des critères fixés dans le règlement de consultation ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de l'attributaire pressenti GROUPE CHALLENGE PNEUS - Rue des Charpentiers - ZA de Bel Air - 12000 RODEZ a été jugée économiquement la plus avantageuse ;

Après en avoir délibéré, le conseil syndical,

**DÉCIDE**

- Article 1 – D'attribuer le marché « Fourniture de pneumatiques et prestations annexes » à GROUPE CHALLENGE PNEUS - Rue des Charpentiers - ZA de Bel Air - 12000 RODEZ, aux prix détaillés sur le Bordereau de Prix Unitaire, selon les pièces contractuelles du marché,
- Article 2 – D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché et toutes pièces afférentes, ainsi que les avenants non substantiels nécessaires à sa bonne exécution, dans la limite des crédits votés.
- Article 3 - De dire que la présente délibération prend effet immédiatement et sera transmise au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait conforme.  
 Elodie GARDES



La Présidente :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
 012-251200978-20251114-20251114-202538-DE  
 Reçu le 17/11/2025



**L'an deux mille vingt cinq, le quatorze novembre se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion du SMICTOM Nord Aveyron - 7 rue René Hémon - 12340 BOZOULS, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Présents :</b>	<b>14</b>
<b>Procurations :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>17</b>

**Présents :** BELARD Bénédicte, BOURSINHAC Bernard, BRUNET Philippe, CAYZAC Raymond, CESTRIERES Pauline, CUDEVILLE Sylvette, GARDES Elodie, GASQ BARES Geneviève, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit, RISPAL Robert

**Absents excusés suppléés :**

DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit  
 DELMAS Jean suppléé par BELARD Bénédicte  
 PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe  
 SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis

**Absents excusés ayant donné procuration :**

BRIEU Yolande a donné procuration à BOURSINHAC Bernard  
 CAGNAC Christian, a donné procuration à CAYZAC Raymond  
 DELOUIS Xavier a donné procuration à Elodie GARDES

**Absents excusés :** ALAZARD Vincent, BENEZET Alexandre, CHAUFFOUR Cathy, ESCALIE Georges, FERAL Marielle, FEYBESSE Colette, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole, VALERY Bernard

**Secrétaire de séance :** RISPAL Robert

**Objet : Marché « Fourniture et livraison de sacs translucides jaunes pour la collecte sélective des emballages recyclables » : Autorisation de lancer la consultation**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Commande Publique ;

Madame la Présidente expose au conseil syndical la nécessité de relancer le marché de fourniture et de livraison des sacs jaunes pour la distribution de l'Année 2026.

Elle rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, l'ensemble du département de l'Aveyron est passé à l'Extension des Consignes de Tri à tous les emballages. Cette extension des consignes de tri a permis de « SIMPLIFIER » le geste de tri des habitants et d'augmenter les quantités de déchets recyclés et par conséquent diminuer la quantité de déchets à enfouir.

C'est dans ce cadre que depuis l'année 2022, les élus du conseil syndical ont décidé de ne plus fournir de sacs noirs mais uniquement des sacs jaunes de 50 litres avec une dotation revue à la hausse.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité,

- DECIDE de lancer une consultation en procédure adaptée en application des dispositions de l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, afin de faire l'acquisition de sacs jaunes pour la distribution de l'année 2026,
- PRECISE que les crédits nécessaires au financement seront inscrits au budget 2026,
- AUTORISE Madame la Présidente, à signer toutes les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait conforme.  
 Elodie GARDES



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue de la République - 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
 012-251200978-20251114-20251114-202540-DE  
 Reçu le 17/11/2025